ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 RUE DE NEUF-BRISACH
68600 VOLGELSHEIM

Conseillers statutaires en exercice	41	Présidence : Gérard HUG Secrétaire de séance : Josiane BIGEL
Titulaires présents	33	Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 19h35
Suppléants présents	3	
Procurations	4	Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le : 16 janvier 2024
Absents non représentés	1	Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le : 17 janvier 2024

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2024 À 19H00
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Présents
36
(dont 3 suppléants)

Gérard HUG, Président	*BIESHEIM*
François BERINGER, Vice-Président	*BLODELSHEIM*
Procuration de Liliane HOMBERT	
Claude GEBHARD	*ARTZENHEIM*
Claude BRENDER, Vice-Président	*FESSENHEIM*
Roland DURR, Vice-Président	*BIESHEIM*
Thierry SAUTIVET, Vice-Président	*APPENWIHR*
Josiane BIGEL, Vice-Présidente	*WIDENSOLEN*
Procuration de Philippe MAS	
Betty MULLER, Vice-Présidente	*GEISWASSER*
Christine SCHWARTZ, Vice-Présidente	*NAMBSHEIM*

ALGOLSHEIM	Sonia HINGANT DE ST MAUR – *suppléante de André SIEBER*
APPENWIHR	
ARTZENHEIM	
BALGAU	Philippe JEANDEL
BALTZENHEIM	Sébastien FRECHARD
BIESHEIM	Brigitte SCHULTZ
BLODELSHEIM	
DESSENHEIM	Olivier HELDERLE
DURRENENTZEN	Paul BASS
FESSENHEIM	Marie-Jeanne KIEFFER
	Bruno NAEGELIN
GEISWASSER	
HEITEREN	Dominique SCHMITT
HETTENSCHLAG	Fabien FURDERER
HIRTZFELDEN	Stéphane SENEZ
KUNHEIM	Eric SCHEER – *procuration de Jill KÖPPE-RITZENTHALER*
LOGELHEIM	Roger GROSHAENY

MUNCHHOUSE	Philippe HEID
	Sonia WALTISPERGER
NAMBSHEIM	
NEUF-BRISACH	Karine SCHIRA
	Sébastien STORCK
OBERSAASHEIM	Marie-Laure GEBER
ROGGENHOUSE	Vincent NAEGELEN
RUMERSHEIM-LE-HAUT	Thierry SCHELCHER
RUSTENHART	Frédéric GIUDICI
URSCHENHEIM	Robert KOHLER
VOGELGRUN	Mirko PASQUALINI
VOLGELSHEIM	Marie LACROIX – *procuration de Patricia BRAESCH*
	Claude SCHAAL
WECKOLSHEIM	Véronique SCHUBNEL – *suppléante de Arlette BRADAT*
WIDENSOLEN	
WOLFGANTZEN	Yvette CORNIAUX – *suppléante de Jean-Louis HERBAUT*

Absents excusés

(7)	André SIEBER – *suppléé par Sonia HINGANT DE ST MAUR*
	Arlette BRADAT – *suppléée par Véronique SCHUBNEL*
	Jean-Louis HERBAUT – *suppléé par Yvette CORNIAUX*
	Liliane HOMBERT – *procuration à François BERINGER*
	Philippe MAS – *procuration à Josiane BIGEL*
	Jill KÖPPE-RITZENTHALER – *procuration à Eric SCHEER*
	Patricia BRAESCH – *procuration à Marie LACROIX*

Absent(s) non représenté(s)

(1)	Aurélie FORNY

Invités	Thierry BOEGLIN – Responsable SGC de Colmar
	Jean-Michel EHRLACHER - Directeur Général des Services
	Pierre-François EMONNIN – Directeur Administratif & Financier
	Emmanuelle PARANT – Directrice Pôle Culture – Jeunesse - Sport

ORDRE DU JOUR

POINTS A DELIBERER

1 Désignation du secrétaire de séance
2 Approbation PV séance du 11/12/2023
3 Attribution fonds de concours – Travaux communaux
4 Attribution d'aides à la rénovation énergétique
5 Environnement – Natura 2000_demande_subvention_animation_ZAH
6 OPAH_RU_attributions_aides
7 Renouvellement_convention_mission_locale
8 Tarifs piscine
9 Animation Territoire - Subventions BAFA 2024
10 Personnel_actualisation_référentiel_métiers
11 Personnel_état_emplois_effectifs_20240115

POINTS INFOS

12 Actes du Président - DPU
13 Actes du Président - Marchés publics
14 Calendrier

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 01

Rapport présenté par Gérard HUG

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1, prévoit que le Conseil Communautaire nomme au début de chacune des séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021, prévoit que la nomination intervient sur proposition du Président. Les fonctions de secrétaire de séance consistent à assister le Président de séance dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins et à contrôler et valider l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Président propose de désigner Mme Josiane BIGEL en qualité de secrétaire de séance.

***Vu** l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code,*

***Vu** l'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération numéro 2021-003 du 25 janvier 2021,*

***Vu** la proposition du Président,*

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de DÉSIGNER Mme Josiane BIGEL comme secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 02

Rapport présenté par Gérard HUG

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire de la CC Alsace Rhin Brisach du 11 décembre 2023 a été transmis aux élus communautaires le 16 janvier 2024.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 (annexe 1)

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 03

Rapport présenté par François BERINGER

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
-
TRAVAUX COMMUNAUX

Par délibérations en date du 27 juin 2022, le Conseil Communautaire a modifié le dispositif de fonds de concours et a précisé les montants disponibles.

Les communes suivantes ont déposé une demande de fonds de concours complète et conforme aux modalités prévues par le dispositif :

Commune	Objet	Proposé à l'attribution au CC
ALGOLSHEIM	Mise en place d'un éclairage LED basse consommation dans différents bâtiments communaux	6 421 €
ROGGENHOUSE	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique RENAULT KANGOO	4 435 €
		10 856 €

Conformément aux « modalités de mise en œuvre et de contrôle » prévues dans les délibérations, une convention doit être préalablement signée entre l'intercommunalité et la commune concernée par le versement du fonds de concours.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER la convention avec chaque commune concernée ;**
- **d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rattachant ;**
- **d'ATTRIBUER le fonds de concours susmentionné qui pourra être versé dès signature de la convention.**

Adoptée à l'unanimité
Mme HINGANT DE ST MAUR (Algolsheim) et M. NAEGELEN (Roggenhouse) n'ont pas pris part au vote

---

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 04

Rapport présenté par Claude GEBHARD

CLIMAT / ÉNERGIE
ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a approuvé les nouvelles modalités du dispositif d'aides à la rénovation énergétique intégrées dans la dynamique d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide aux travaux de rénovation énergétique d'un logement principal pour montant maximum de 3 000€, ainsi qu'une aide forfaitaire de 2 000€ dans le cadre d'une rénovation globale.

Les dossiers sont instruits par le conseiller de la plateforme de rénovation énergétique France Rénov', qui vérifie les conditions d'éligibilité d'après les devis et contrôle la réalisation effective et conforme des travaux.

Depuis le dernier conseil, **14 dossiers** ont été instruits et validés techniquement par le Conseiller France Rénov'.

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **690,02€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **578,37€**

[redacted]
Fourniture et pose de menuiseries
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **750,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'un poêle ou d'un insert de cheminée
- Montant de la subvention : **310,35€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une chaudière biomasse
- Montant de la subvention : **1 000,00€**

[redacted]
Fourniture et pose d'une chaudière biomasse
- Montant de la subvention : **1 000,00€**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **9 078.74 €**

Pour mémoire, le montant cumulé des subventions attribuées depuis le début de l'année 2024 (janvier compris) s'élève à **9 078.74 €** *sur un budget annuel alloué à cette aide de* **110 000 €.**

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER l'attribution des aides exposées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 05

Rapport présenté par Claude GEBHARD

ENVIRONNEMENT – ANIMATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE "ZONE AGRICOLE DE LA HARDT" – DEMANDE D'AIDE

La Communauté de Communes est membre, depuis 2011, du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Zone agricole de la Hardt ». Depuis la décision du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2021, la collectivité assure le portage du site Natura 2000 "Zone agricole de la Hardt" pour 3 ans renouvelables.

Pour mémoire, la ZPS vise la conservation des oiseaux sauvages. Elle s'étend sur 9 184 ha, principalement sur la partie sud du territoire communautaire. Elle est majoritairement composée (à 91%) de terres agricoles.

Auparavant relativement pauvre d'un point de vue agronomique et économique, composé de prairies et pâtures sèches exploitées pour l'élevage, le paysage s'est profondément transformé à la suite de la construction du canal de la Hardt dans les années 50. Ces modifications ont conduit à la disparition progressive des prairies et à l'apparition d'une agriculture intensive et à forte valeur ajoutée.

La désignation du site en ZPS a été motivée par la présence de quatre espèces d'intérêt communautaire (européen) : l'Œdicnème criard, le Busard cendré, le Pipit rousseline, la Pie-grièche écorcheur. Par ailleurs, douze autres espèces migratrices ou non migratrices jugées d'importance communautaire (européenne) ont été inventoriées : Buse variable, Caille des blés, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Vanneau huppé, Canard colvert, Cygne tuberculé, Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Torcol fourmilier, Grive litorne et Héron cendré.

Les enjeux pour cette zone sont les suivants :

- Restauration de l'habitat de l'Œdicnème et de la petite faune de plaine ;
- Accroissement du succès reproducteur de l'Œdicnème ;
- Accroissement de la disponibilité en nourriture ;
- Réduction du dérangement de l'avifaune ;
- Diminution de la mortalité de l'avifaune liée à l'activité humaine ;
- Reconquête de la biodiversité.

Les actions à mettre en place passent essentiellement par des mesures agro-environnementales :

- Création et entretien d'un couvert avifaunistique ;
- Création et entretien d'un couvert ras et peu dense, type Œdicnème ;
- Création de prairies non fertilisées avec retard de fauche ;
- Découpage des îlots de grande taille (supérieur à 15 ha) ou mise en place d'un couvert entre deux grandes parcelles contigües ;
- Entretien de prairies existantes en faveur de l'avifaune de plaine ;
- Mise en défense temporaire de bandes refuges pour l'avifaune.

Les années 2021 à 2024 sont vouées principalement à la réalisation d'études afin de préciser les mesures agro-environnementales à mettre en place à compter de 2024-2025.

Pour information, la Communauté de Communes s'est intégrée dans la démarche mutualisée de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) portée par la CeA, cadre permettant de mettre en œuvre les Mesures Agri-Environnementales (MAEC).

Début d'année 2023, il a été mis en évidence que les MAEC n'étaient pas suffisantes pour répondre au contexte local. D'autres dispositifs doivent donc être étudiés, notamment les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). La mise en place de ce dispositif doit faire l'objet d'une étude d'opportunité et pré-opérationnelle.

Parallèlement, afin de mieux cibler et calibrer les actions (MAEC, PSE et autres), une étude sur le suivi du comportement des Œdicnèmes sur notre territoire est envisagée.

Les animations d'éducation à l'environnement, conçues en 2022, complètent l'action de la CCARB dans les écoles concernées par la ZPS en 2024.

Dépenses prévisionnelles	Montants
Suivi ZPS et comportement avifaune	59 961,35 €
Etude PSE	60 000,00 €
Frais de personnel et charges de la CCARB	18 353,64 €
Animation / sensibilisation par la Maison de la nature du vieux canal (10 animations)	4 000,00 €
Total	142 314,99 €

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER le financement de l'animation du site NATURA 2000 "Zone agricole de la Hardt" subventionnée à 100% par la Région Grand Est, les Fonds Européens, l'Agence de l'Eau et l'Etat pour un montant prévisionnel de 142 314,99 € sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;**

- **de SOLLICITER l'octroi d'une aide publique de 142 314,99 € sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;**

- **de DONNER POUVOIR au Président ou à son représentant pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 06

Rapport présenté par Claude GEBHARD

HABITAT - ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

Par délibération du 19 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Neuf-Brisach.

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide de la Communauté de Communes aux travaux ciblés sur différents types d'interventions, à savoir des travaux dans un logement indigne, très dégradé ou moyennement dégradé, des travaux liés à l'autonomie, des travaux permettant un gain énergétique ou pour la remise en état d'un logement non décent.

Les dossiers sont instruits par le bureau d'étude Urbam Conseil qui accompagne les particuliers dans le montage de leur projet.

<u>3 dossiers de l'opération ont été instruits et validés</u> :

Destinataire	Type de dossier	Montant des travaux (TTC)	Montant des subventions
[redacted]	Propriétaire bailleur (3 logements) Rénovation de logements très dégradés	367 354,67 €	**21 891,00 €**
[redacted]	Propriétaire occupant Volet énergie	20 289,62 €	**1 887,00 €**
[redacted]	Propriétaire bailleur (3 logements) Volet énergie	104 453,66 €	**5 668,00 €**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **29 446,00 €.**

Pour mémoire, le budget total alloué à cette aide sur la durée de l'opération (5 ans) s'élève à 422 275 € (128 300 € inscrit au budget 2024).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'AUTORISER l'attribution des aides exposées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 07

Rapport présenté par Claude BRENDER

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE

La MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE met en œuvre, auprès de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, des journées mensuelles d'accueil pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ces permanences territoriales organisées dans les locaux de la Communauté de Communes à Volgelsheim et dans ceux de l'antenne Sud à Fessenheim, viennent compléter l'accueil assuré les jours ouvrables pour tous les jeunes de la zone Haut-Rhin Nord au siège de la Mission Locale de Colmar.

Par courrier du 11 décembre 2023 et afin d'assurer ses missions, la MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE sollicite, à travers la signature d'une convention de fonctionnement des permanences délocalisées, une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 17 461 € pour l'année 2024. Ce montant est identique à celui attribué en 2023.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de PARTICIPER financièrement aux actions de la MISSION LOCALE COLMAR CENTRE ALSACE par le versement d'une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 17 461 € (annexe 2) ;**

- **d'APPROUVER les termes de la convention de fonctionnement des permanences délocalisées (annexe 3) ;**

- **d'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 08

Rapport présenté par Josiane BIGEL

PISCINE - TARIFS 2024

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajouter et de modifier certains tarifs de la piscine SIRENIA au vu des augmentations du coût de l'énergie, à l'instar des pratiques de l'ensemble des piscines du centre Alsace.

Pour rappel, aucune augmentation n'a eu lieu depuis 2021. Les hausses soumises à l'assemblée délibérante demeurent modérées afin de permettre l'accès à cet équipement au plus grand nombre de personnes.

Synthèse des tarifs actuels et modifiés

Tarifs actuels	Propositions nouveaux tarifs
Entrée Tarif plein : 4€ Tarif réduit : 2.50€ Tarif CE et groupes : 3.70€ / 2€ - de 3 ans : gratuit Tarif « invité » : exonéré	**Entrée** Tarif plein : **4.5 €** Tarif réduit : **3 €** Tarif CE et groupes : **4€ / 2.5€** - de 3 ans : gratuit Tarif « invité » : exonéré
Abonnement Carte 10 heures : 25€ Carte 10 entrées : 35€ Carte 10 entrées réduit : 22€ Abonnement trimestriel : 70€	**Abonnement** Carte 10 heures **: 28€** Carte 10 entrées **: 38€** Carte 10 entrées réduit : **25€** Abonnement trimestriel : **75€**
Animation enfants Séance unitaire : 6€ Bébé nageurs Carte 10 entrées (1 adulte + 1 enfant) : 50€ Entrée unitaire : 5.50€	**Animation enfants** Séance unitaire **: 7 €** Bébé nageurs Carte 10 entrées (1 adulte + 1 enfant) : **63€** Entrée unitaire : **7 €**
Carte magnétique d'entrée (perte) : 3 €	Carte magnétique d'entrée (perte) : **4.5 €**
	Prolongation d'abonnement : **9 €**

Tarif réduit applicable aux usagers :
- de 18 ans, étudiants, + de 65 ans, personnes handicapées, chômeurs.

Tarif CE et groupe :
- CE : CE+ et CEZAM : (sous présentation de la carte)
- Groupe : Scolaire, périscolaire, associatifs (sous réservation)

Vincent Naegelen souhaite connaître la raison de la hausse importante du tarif de la carte « bébé-nageur 10 entrées ».

Emmanuelle Parant, Directrice du pôle Culture-Jeunesse-Sport, indique que ce prix est aligné sur le tarif moyen pratiqué par les piscines alentour et qu'il s'agit donc là plutôt d'un rattrapage opéré par la piscine Sirénia.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER les modifications et rajouts proposés ;**
- **de FIXER les tarifs tels que définis ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 09

Rapport présenté par Josiane BIGEL

ANIMATION DU TERRITOIRE - SUBVENTIONS BAFA 2024

Cette année, l'organisation pratique du stage théorique du **B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur (**BAFA**) sera assurée par les **Foyers Clubs d'Alsace** du **24 février au 2 mars 2024 à Biesheim,** pour les personnes du secteur Alsace Rhin Brisach.

Le cycle de formation pour la délivrance du BAFA comporte trois sessions :

- un stage théorique
- un stage pratique
- un stage d'approfondissement

A l'issue de ce cycle de formation, le BAFA est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1) Modalités de fonctionnement

Les Foyers Clubs d'Alsace ont pris en charge l'organisation.

2) Financement

Le stagiaire paie directement aux organismes de formation :

- 235 € pour le stage théorique + 11 € (adhésion FDFC) ;
- Après avoir participé à un stage pratique rémunéré, le stagiaire paiera une somme qui varie selon le thème du stage d'approfondissement (aux alentours de 300 € pour un stage sans hébergement).

Après titularisation, il pourra bénéficier de prises en charge par différents organismes (CAF, associations, et éventuellement l'employeur).

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach versera une subvention aux titulaires du BAFA qui habitent une commune membre de la collectivité sur présentation des factures acquittées pour les stages théorique et d'approfondissement.

Le montant de cette subvention pourra s'élever jusqu'à 500 € maximum, déduction faite d'une part, d'une franchise de 100 €, et d'autre part, des subventions et prises en charge perçues par ailleurs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'APPROUVER le remboursement des frais d'obtention du BAFA jusqu'à 500 € maximum par personne habitant une commune membre de la collectivité à la condition que le stage théorique ou le stage pratique ait été effectué sur le territoire de la CCARB aux conditions mentionnées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 10

Rapport présenté par François BERINGER

ACTUALISATION DU REFERENTIEL METIER

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer le Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier en raison de l'évolution de l'organisation des services de la collectivité (créations de postes / modifications des libellés emplois / suppressions de postes).

Cette actualisation prévoit une modification du système en vigueur (classes de postes ou montants planchers/plafonds) en raison des évolutions du régime indemnitaire applicable aux conseillers des activités physiques et sportives, ainsi que le positionnement des métiers selon leur cotation.

Vu *la délibération du 11 décembre 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),*

Vu *les délibérations successives actualisant le référentiel métier de la collectivité,*

Considérant *qu'il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier pour l'adapter à l'évolution de l'organisation des services de la collectivité.*

Considérant *l'arrêté du 5 octobre 2023 rendant applicable le RIFSEEP aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse à compter du 1er janvier 2023. Le corps équivalent des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives étant désormais éligible au RIFSEEP, il convient dorénavant de ne plus de se référer à l'équivalence « provisoire » prévue par l'annexe n° 2 du décret du 6 septembre 1991. Depuis la publication de l'arrêté du 5 octobre 2023, le plafond indemnitaire applicable aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives correspond ainsi à celui prévu pour le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, soit 37 176 euros annuels bruts, conformément à l'annexe n° 1 du même décret.*

Le CST sera saisi dans le courant du 1er trimestre 2024 au sujet de la définition des montants d'IFSE planchers/plafonds par groupe fonction. En effet, la révision à la hausse du plafond de la classe A3 aura à minima une incidence sur la classe A2 voire A1.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'ADOPTER le nouveau référentiel métier dans sa version au 01/01/2024 (annexe 4).**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 11

Rapport présenté par François BERINGER

PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 15/01/2024

Le tableau des emplois et des effectifs est régulièrement actualisé selon les mouvements de personnel et les besoins en organisation des services.

Il est par ailleurs nécessaire de modifier la délibération n°18 du conseil communautaire du 16 octobre 2023, le contexte interne lié à la création du poste d'animatrice du service Relais Petite Enfance (RPE) ayant évolué : ainsi, l'agent occupant les fonctions de Responsable du service Relais Petite Enfance (RPE) depuis le 1er mai 2023 (à la suite de la mutation de la précédente responsable) a renoncé à ses fonctions à compter du 01/10/2023 pour raisons personnelles.

Dans le cadre de son projet de réorganisation du RPE, la CCARB ne souhaite plus recruter un poste de « responsable », mais confier le volet organisationnel et financier du RPE à la Directrice du pôle Petite Enfance. Toutefois, un poste d'animatrice RPE doit être créé afin de maintenir le niveau de service rendu sur le terrain, notamment en matière d'animation du réseau des assistantes maternelles (en effet, le poste de responsable, tel qu'il était configuré jusqu'à présent, représentait 0.8 ETP de mission de terrain).

Ceci implique la modification du plan des effectifs, joint en annexe, comme suit :

- Création d'un emploi d'Animatrice RPE à temps plein filière médico-sociale – cadre d'emploi des EJE à compter du 01/01/2024 (et non pas à temps non complet 28/35ème comme indiqué dans la délibération du 16/10/23), l'agent exerçant cette mission dans le cadre d'un temps partiel à 80% (mutation interne au sein du pôle Petite Enfance).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le tableau actualisé des emplois et des effectifs en conséquence des mouvements de personnel (annexe 5).**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 12

Rapport présenté par Claude GEBHARD

ACTES DU PRÉSIDENT - EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, **37 déclarations d'intention d'aliéner** ont été transmises à la Communauté de Communes depuis le Conseil Communautaire de décembre (relevé au 08 janvier 2024). Le Président n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les biens suivants :

COMMUNE	SECTION	SUPERFICIE	BATI / NON BATI	DATE SIGNATURE
APPENWIHR	S.3 N°151 S.3 N°155	04a 42ca 03a 28ca	Bâti	29/11/2023
ARTZENHEIM	S.21 N°218/68	09a 99ca	Bâti	18/12/2023
BALGAU	S.2 N°168/58	09a 91ca	Bâti	10/01/2024
BLODELSHEIM	S.5 N°557/158	31a 35ca	Bâti	06/12/2023
	S.5 N°619	10a 75ca	Bâti	06/12/2023
	S.8 N°582/05	03a 73ca	Bâti	18/12/2023
	S.5 N°210/130	07a 47ca	Bâti	18/12/2023
	S.11 N°613/282	04a 95ca	Non bâti	10/01/2024
DESSENHEIM	S.1 N°280/73 S.1 N°281/73	04a 24ca 03a 24ca	Non bâti	24/11/2023
	S.36 N°359 S.36 N°360	05a 89ca 01a 28ca	Non bâti	24/11/2023
	S.36 N°362 S.36 N°360	05a 41ca 01a 28ca	Non bâti	24/11/2023
DURRENENTZEN	S.1 N°52	07a 77ca	Bâti	29/11/2023
	S.7 N°293/123	06a 81ca	Bâti	10/01/2024
FESSENHEIM	S.7 N°B/43	05a 50ca	Non bâti	24/11/2023
	S.1 N°325 S.1 N°326 S.1 N°327	01a 27ca 07a 03ca 00a 72ca	Bâti	12/12/2023
	S.6 N°417	08a 67ca	Bâti	10/01/2024

HEITEREN	S.4 N° 259/9 S.4 n°260/9 S.4 N°261/9 S.4 N°263/9 S.4 N°264/9 S.4 N°265/9 S.4 N°266/9 S.4 N°267/9 S.4 N°272/9	NC	Bâti	24/11/2023
	S.2 N°221/49	04a 44ca	Bâti	18/12/2023
	S.86 N°1174/61	07a 63ca	Non bâti	10/01/2024
HIRTZFELDEN	S.4 N°90/16	02a 57ca	Bâti	06/12/2023
	S.6 N°328	04a 88ca	Bâti	12/12/2023
KUNHEIM	S.6 N°263 S.6 N°264 S.6 N°266 S.6 N°265 S.6 N°267 S.6 N°268	02a 19ca 11a 07ca 06a 05ca 01a 24ca 00a 99ca 04a 82ca	Non Bâti	24/11/2023
LOGELHEIM	S.17 N°403/93 S.17 N°404/93	00a 48ca 05a 97ca	Non bâti	24/11/2023
	S.1 N°40	21a 73ca	Bâti	29/11/2023
MUNCHHOUSE	S.44 N°74	05a 41ca	Bâti	29/11/2023
NAMBSHEIM	S.2 N°209/19	07a 98ca	Bâti	06/12/2023
	S2 N° A/95	03 a 22 ca	non bâti	12/12/2023
	S.2 n°91	05a 41ca	Bâti	10/01/2024
OBERSAASHEIM	S.56 N°104	06a 01ca	Bâti	18/12/2023
RUMERSHEIM le HAUT	S.47 N°103/28	23a 83ca	Bâti	15/11/2023
URSCHENHEIM	S.29 N°411/28 S.29 N°428/28 S.29 N°431/28	01a 17ca 03a 95ca 0a 05ca	Non bâti	12/12/2023
	S.3 N°162/128 S.3 N°165/128	10a 00ca 00a 77ca	Non bâti	10/01/2024
VOGELGRUN	S.2 N°392/98 S.19 N°259/4	03a 12ca 02a 21ca	Non bâti	06/12/2023
	S.2 N°385/98	07a 81ca	Non bâti	10/01/2024
VOLGELSHEIM	S10 N° 410	06a 36 ca	bâti	12/12/2023
WOLFGANTZEN	S.29 N°270/100	00a 70ca	Non bâti	29/11/2023
	S.19 N°5/65	05a 37ca	Non bâti	10/01/2024

Aucune préemption urbaine n'a été réalisée par la communauté de communes depuis l'instauration du droit.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE que le Président n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain depuis le dernier Conseil Communautaire dans le cadre de ses délégations.

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2024
Point n° 13

Rapport présenté par François BERINGER

COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PERMANENTES

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le Président a signé les marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Durée du marché	Attributaire	Code postal
Réseau de collecte et de transfert des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Biesheim – Amélioration des automates	29/11/2023	54 500,00 €	3 mois	CERIA	68 320
Aménagement de la piste cyclable Volgelsheim – Baltzenheim Lot n°01 : Pistes	29/11/2023	Selon BPU *Estimatif : 1 107 644,60 €*	5 mois	TEAM TP	68 310
Aménagement de la piste cyclable Volgelsheim – Baltzenheim Lot n°02 : Passerelle	29/11/2023	Selon BPU *Estimatif : 209 500,00 €*	4 mois	SAERT	67 230
Rénovation et mise aux normes électriques de l'éclairage public en LED des zones d'activités de Blodelsheim et Fessenheim	29/11/2023	26 031,60 €	1 an	VIALIS SAEM	68 000

Le Président a signé les avenants aux marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Construction d'une déchèterie à Biesheim - Lot n°1 : VRD	03/11/2021	EUROVIA	1 380 229,07 €	20/12/2023	89 519,70 €	6.40%	1 469 748,77 €
Commentaire : *Modification de la structure en enrobé pour une meilleure prise en compte des contraintes de girations, modification des volumes de terrassement liée à la découverte d'une ancienne décharge nécessitant une purge, modification de l'aménagement autour du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°2 : Gros œuvre	03/11/2021	ZWICKERT	584 752,00 €	29/11/2023	132 703,00 €	22,69%	717 455,00 €
Commentaire : *Modification des fondations du local sanitaire et modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°4 : Étanchéité	03/11/2021	SCHOENENBERGER	75 078,00 €	29/11/2023	1 485,30 €	1,98%	76 563,30 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°5 : Menuiseries extérieures alu	03/11/2021	GROLL	55 822,00 €	29/11/2023	6 540,00 €	11,72%	64 087,10 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage (avenant n°2).*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°6 : Serrurerie	03/11/2021	GIAMBERINI & GUY	143 991,00 €	06/12/2023	-13 675,00 €	-10,78%	130 316,00 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°7 : Plâtrerie	03/11/2021	OLRY CLOISONS	33 865,00 €	29/11/2023	14 786,80 €	43,66%	48 651,80 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°8 : Peinture	03/11/2021	ARKEDIA	36 200,00 €	29/11/2023	-11 843,00 €	-32,72%	24 357,00 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°9 : Revêtement de sol	03/11/2021	MULTISOLS	21 614,00 €	29/11/2023	6 570,50 €	30,40%	28 184,50 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°10 : Menuiserie intérieure	03/11/2021	LACROIX	17 428,93 €	29/11/2023	5 237,95 €	30,00%	22 666,88 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°11 : Chauffage – Ventilation - Sanitaires	03/11/2021	LABEAUNE JMC	64 283,59 €	29/11/2023	31 747,00 €	49,39%	96 030,66 €
Commentaire : *Modification de l'aménagement intérieur du local de stockage.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Lot n°12 : Électricité / Photovoltaïque	03/11/2021	SOVEC	169 229,78 €	20/12/2023	15 595,69 €	9,21%	184 825,47 €
Commentaire : *Modification de l'éclairage des locaux divers, du local sanitaire, modification de l'aménagement intérieur du local de stockage et modification du système d'alarme.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Télésurveillance des sites de la CCARB 2022-2026	29/11/2021	PERIN TELESURVEILLANCE	Selon BPU *Estimatif : 32 163,00 €*	12/12/2023	-588,00 €	-1,83 %	Selon BPU *Estimatif : 31 575,00 €*
Commentaire : *Résiliation de la télésurveillance au bâtiment RAM et intégration du nouveau site DECHETERIE DE BIESHEIM.*							

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Accord-cadre Electricité / Gaz naturel – Lot n°3 : Electricité sites C5 zone ELD	05/05/2023	VIALIS	Selon BPU	06/12/2023	Selon BPU 2024 : 157,89€/MWh	-	Selon BPU
Commentaire : *Intégration de deux nouveaux points de livraison : Ateliers 4 & 5 de la Pépinière d'entreprise La Ruche.* - *2024 : 157,89€ HTT/MWh / 2025 : 108,19€ HTT/MWh (prix de la molécule)*							

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Divers

- *Bruno Naegelin informe le Conseil Communautaire du démarrage de la mise en place d'une nouvelle protection des batraciens sur 10 km le long de la RD 52. Il souhaite que la limitation de vitesse, qui accompagne cette mesure destinée à protéger les agents de la CeA, puisse être restreinte aux horaires d'interventions de ces agents le long de la route.*
- *Le Président indique qu'il a d'ores-et-déjà été décidé de limiter la longueur du tracé de la barrière de protection de 10 à 4 km et que la CCARB relaiera la demande auprès des services de la CeA.*

Calendrier – Prochains CC – 1er semestre 2024

- *Me. 31 janvier 2024 – 18H15 (nouvel horaire) – Conférence des Maires*
- Lu. 19 février 2024 – 19H00
- Lu. 25 mars 2024 – 19H00
- Lu. 22 avril 2024 – 19H00
- Lu. 27 mai 2024 – 19H00
- Lu. 1er juillet 2024 – 19H00

Le Président clôt la séance.

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Le Président de séance

Gérard HUG

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Liste des **délibérations** du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach le **22 janvier 2024** à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 41 Quorum : 21
Nombre de conseillers présents : 36
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de conseillers absents non excusés/non représentés : 1

Présents (36)
Gérard **HUG,** François **BERINGER**, Claude GEBHARD, Claude **BRENDER**, Roland **DURR**, Thierry **SAUTIVET**, Josiane **BIGEL**, Betty **MULLER**, Christine **SCHWARTZ**, Sonia **HINGANT DE ST MAUR**, Philippe **JEANDEL**, Sébastien **FRECHARD**, Brigitte **SCHULTZ**, Olivier **HELDERLE**, Paul **BASS**, Marie-Jeanne **KIEFFER**, Bruno **NAEGELIN**, Dominique **SCHMITT**, Fabien **FURDERER**, Stéphane **SENEZ,** Eric **SCHEER**, Roger **GROSHAENY**, Philippe **HEID**, Sonia **WALTISPERGER**, Karine **SCHIRA**, Sébastien **STORCK**, Marie-Laure **GEBER**, Vincent **NAEGELEN**, Thierry **SCHELCHER**, Frédéric **GIUDICI**, Robert **KOHLER,** Mirko **PASQUALINI**, Marie **LACROIX**, Claude **SCHAAL**, Véronique **SCHUBNEL**, Yvette **CORNIAUX**

Ont donné procuration (4)
Philippe **MAS** – *procuration à Josiane BIGEL*
Liliane **HOMBERT** – *procuration à François BERINGER*
Jill **KÖPPE-RITZENTHALER** – *procuration à Eric SCHEER*
Patricia **BRAESCH** – *procuration à Marie LACROIX*

	DELIBERATIONS	VOTE
1	Désignation du secrétaire de séance	A l'unanimité
2	Approbation PV séance du 11/12/2023	A l'unanimité
3	Attribution fonds de concours - Travaux communaux	A l'unanimité
4	Attribution_aides_renovation_energetique	A l'unanimité
5	Environnement_natura_2000_demande_subvention_animation_ZAH	A l'unanimité
6	OPAH_RU_attributions_aides	A l'unanimité
7	Renouvellement_convention_mission_locale	A l'unanimité
8	Tarifs piscine	A l'unanimité
9	Animation Territoire - Subventions BAFA 2024	A l'unanimité
10	Personnel_actualisation_référentiel_métiers	A l'unanimité
11	Personnel_état_emplois_effectifs_20240115	A l'unanimité
12	Actes du Président - DPU	A l'unanimité
13	Actes du Président - Marchés publics	A l'unanimité